

nent, & qui font tolerés de faire tout ce qui leur plaist, crainte de desplaire à leur demon. Ils iettent & esparpillent les braifes des foyers, rompent & brifent ce qu'ils rencontrent, comme s'ils estoient furieux, quoy qu'en effect, pour la plus part ils foient auffi prefens à eux mesmes, que ceux qui ne font pas ce personnage. Mais ils se comportent de la forte, pour donner, difent-ils, ce contentement à leur demon particulier, qui demande & exige cela d'eux : fçauoir à celui qui leur parle en fonge, & qui leur fait esperer l'accomplissement de leurs souhais pour le bon fucez de la chaffe.

Les Peres estans en ces quartiers apprirent que les Oneiochronons (qui font vne des cinq Nations d'Iroquois) auoiēt vne façon de gouvernement fort particulier. Les hommes & les femmes y [58] manient alternatiuement les affaires: de forte que si c'est maintenāt vn hōme qui les gouuerne, ce fera apres sa mort vne femme, qui de son viuant les gouuenera à son tour, excepté ce qui regarde la guerre; & apres la mort de la femme, ce fera vn homme qui reprendra derechef le maniemēt des affaires.

Quelques anciens racontoient à nos Peres qu'ils auoient cognoiffance d'une certaine Natiō Occidētale, vers laquelle ils alloiēt faire la guerre, qui n'estoit pas beaucoup esloignée de la mer. Que les habitās du lieu y peschoiēt les Vignots, qui font vne espece d'huistres, dont l'escaille fert à faire la pourcelaine, qui font les perles du païs. Voicy la façon qu'ils descriuent leur pesche. Ils obseruent quand la mer mōte aux endroits où ces Vignots abondent; & lors que la violence des flots les pouffe vers le bord, ils se iettent à corps perdu dans les eaux, & se faiffent